

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

GRADIGNAN - Aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville. Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2006/0533 du 21 juillet 2006, le Conseil de communauté a validé la synthèse des études préalables conduites sur le centre ville de Gradignan et a décidé d'engager des études pré-opérationnelles destinées à définir un projet urbain.

La réalisation de ces études pré-opérationnelles a souligné les enjeux d'anticiper sur la mutation progressive des fonctions urbaines en revalorisant le cadre architectural et urbain de Gradignan dans une dynamique à la mesure de l'attractivité reconnue de la commune.

Dans ce contexte, la collectivité a souhaité engager un programme de réhabilitation des espaces publics emblématiques du centre ville dont la place Roumégoux est la pièce maîtresse et qui s'inscrit dans le projet urbain à venir. Il préfigure à plus large échelle le renforcement des fonctions et centralité urbaine attendu dans les prochaines années, et vise à améliorer les pratiques, l'accessibilité et le confort d'usage sur les espaces les plus fréquentés.

Le conseil de Communauté a déjà eu à se prononcer à deux reprises sur l'aménagement des espaces emblématiques du centre ville :

- Par délibération du conseil (N°2010/0775), la communauté urbaine de Bordeaux a approuvé la consultation par concours pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces publics du centre.
- Par délibération du conseil (n°2012/0068), le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Corajoud/A-traits/Magos/Ingérop.

Ainsi, il est prévu la requalification des espaces publics du centre ville de Gradignan pour un montant global de 8 825 709 € TTC hors foncier et éclairage public. Dans le cadre du contrat de co-développement 2012 / 2014, la CUB s'est engagée à réaliser les études préliminaires et l'étude d'impact sur l'ensemble du projet, ainsi qu'une première phase de travaux correspondant aux parkings "La Clairière" et "des Augustins" pour un montant estimé à 1 352 000 € TTC ; les travaux sur les autres espaces publics centraux seront réalisés dans le cadre du ou des contrats suivants.

L'objectif général poursuivi par la communauté urbaine de Bordeaux et la mairie consiste à requalifier les principaux espaces publics et la voirie, à savoir :

- la place Roumégoux et de ses abords immédiats,
- la séquence centrale de l'avenue Charles de Gaulle,

- l'amorce des voies est-ouest assurant l'accroche du site central au secteur Laurenzane,
- la place des Augustins,
- les abords de la Poste.

Il permet également d'envisager la conception d'un nouveau square à l'arrière de l'église Saint Pierre, l'aménagement d'espace d'agrément en fond de scène de la place Roumégoux, le traitement de l'axe piétonnier assurant la liaison entre la place Roumégoux et le parc de l'Ermitage, les interfaces avec les anciens domaines reconvertis dans le cadre du projet urbain.

L'article L300-2 du Code de l'Urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels les communes ont délégué leur compétences, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros (article R 300.1 du Code de l'Urbanisme).

Il vous est donc proposé, conformément aux articles précités du Code de l'Urbanisme, d'ouvrir une concertation publique. Celle-ci a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement des études de réaménagement de la voie concernée, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis et remarques, notamment des usagers et riverains, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du projet.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la Mairie de Gradignan,
- à la Direction territoriale sud de la Communauté urbaine de Bordeaux

où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir des observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site Internet <http://participation.lacub.fr>. Les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation se feront en liaison avec les services des communes concernées.

De plus, au moins une réunion publique sera organisée à chaque fin d'étape de définition du projet.

Le dossier comportera l'étude préliminaire composée de plans, notice et chiffrage, et pourra être enrichie si besoin en cours d'étude ultérieure, d'éléments nouveaux et complémentaires.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation prenant la forme d'un avis de concertation publique sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Gradignan, au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux et sur le site Internet de la Cub, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du conseil de communauté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU la fiche n°2, extraite du portefeuille d'actions du contrat de co-développement, adopté par le Conseil de Communauté, le 20 janvier 2012, et adopté par le Conseil municipal de la ville de GRADIGNAN, le 26 mars 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser l'ouverture à la concertation du projet d'aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville de Gradignan

Décide que :

Article 1 :

La concertation relative à ce projet, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme est ouverte,

Article 2 :

Les modalités de cette concertation telles que décrites ci-avant sont arrêtées,

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de la dite concertation et à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 OCTOBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 16 OCTOBRE 2012

M. ALAIN DAVID